

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 29 avril 2010 à Villemoirieu

COMPTE RENDU DETAILLE

Présents : Mesdames, Messieurs GENTIL, BELLON (Annoisin-Châtelans), FERRET , DIAS DEPPE(Chamagnieu), DESVIGNES, BOUVIER PATRON, LALICHE (Chozeau), NEYRET,DUPRAS,GASC,NKAOUA (Crémieu) BRAILLON,DAÏNA,(Dizimieu),MERLE ZAMBERNARDI(Frontonas),CHOLLIER, LAJOIE, EL AMINE (Hières sur Amby), CHAPIT, ANDREOSSO (La Balme les Grottes), BRENIER (Leyrieu), GEOFFROY, CAVAGNIS (Moras), LOSILLA, QUILES (Optevoz), PERROT, MICHUT(Panossas), BLERIoT, DAUTRIAT,BEKHIT, DESCAMPS,BOUCHET,LEVY(St-Romain-de-Jalionas),FRACHETTE (Siccieu) GINON (Soleymieu), VIALLET(Verna), SPITZNER (Vertrieu), MOLINA (Veysillieu) HOTE, MILLOT (Villemoirieu).

Absents excusés : Mesdames, Messieurs COURSIMAULT (Chamagnieu), ASLANIAN, MOYNE BRESSAND (Crémieu), LAMBERTI (Frontonas), BRYNIARSKI (Leyrieu), BOURGIER (Moras), TESTE (Optevoz), GENTIL (Siccieu Carizieu St Julien), BERTHOLON (Soleymieu), RAPET (Vertrieu), BRACCO (Villemoirieu).

Rappel de l'ordre du jour

- 1 – approbation du compte rendu du conseil communautaire du 30 mars 2010
- 2 – modification concernant un délégué communautaire de la commune de Villemoirieu
- 3 – points par compétence

Voirie

- *Délibération* : retrait de la délibération – fonds de concours La Balme les Grottes ,Carrefour la Salette, du 28 janvier 2010
- *Délibération* : retrait de la délibération modificative –fonds de concours La Balme les Grottes, Carrefour la Salette, du 18 mars 2010
- *Délibération* : fonds de concours La Balme les Grottes, Carrefour la Salette.

Développement économique

- *Délibération* : ZA des Sambètes, Saint Romain de Jalionas : Acquisition de terrain.
- *Délibération* : ZA des Sambètes, Saint Romain de Jalionas : Vente de terrain à la menuiserie POURCHER
- *Délibération* : ZA intercommunales : convention de remboursement des frais de fonctionnement pour la commune de Saint Romain de Jalionas

Action sociale

- *Délibération* : acquisition de terrain auprès de Madame Yvonne BARBIER pour la construction du pôle petite enfance
- *Délibération* : terrain pour le pôle petite enfance : indemnisation du locataire, Monsieur BARBIERI, exploitant agricole
- *Délibération* : création d'une voie publique d'intérêt communautaire sur la commune de Villemoirieu en vue de l'aménagement du pôle petite enfance
- *Délibération* : autorisation du président à déposer un nouveau permis de construire sur la commune de Villemoirieu pour la construction du pôle petite enfance
- *Délibération* : construction du pôle petite enfance : demande de subvention « FEDER » auprès de l'Union Européenne.

Finances

- *Délibération* : décision modificative au budget annexe

Administration générale

- *Délibération* : prise en charge par la CCIC des frais liés à l'accueil des producteurs de Hüttenberg lors du marché de la pentecôte sur Crémieu
- *Dossier* : point sur les marchés passés en dessous de 90 000 €
- *Délibération* : changement d'un représentant de la commune de Villemoirieu à la commission action sociale

4 - Questions diverses

► Vérification du quorum :

- existence de pouvoirs : 3 pouvoirs (Monsieur COURSIMAULT à Monsieur FERRET, , Monsieur LAMBERTI à Madame MERLE, Monsieur GENTIL à Madame FRACHETTE)
- nombre de votants : 42

► Nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur MILLOT est nommé secrétaire de séance.

► Nomination d'auxiliaires de séance : Mesdames FARJON et BARRILLOT, Monsieur NOVOTNY.

Le président décide de retirer les 4 délibérations liées au pôle petite enfance prévues initialement à l'ordre du jour.

Les quatre délibérations sont les suivantes :

- *Délibération* : acquisition de terrain auprès de Madame Yvonne BARBIER pour la construction du pôle petite enfance
- *Délibération* : terrain pour le pôle petite enfance : indemnisation du locataire, Monsieur BARBIERI, exploitant agricole
- *Délibération* : création d'une voie publique d'intérêt communautaire sur la commune de Villemoirieu en vue de l'aménagement du pôle petite enfance
- *Délibération* : autorisation du président à déposer un nouveau permis de construire sur la commune de Villemoirieu pour la construction du pôle petite enfance

Il rappelle également que les conseillers communautaires ont été informés, d'abord par courriel du 26/04 puis par courrier du 27/04 qu'une délibération était ajoutée à l'ordre du jour. Dans ce cas précis, le Secrétariat Général aux Affaires Régionales (service instructeur pour les dossiers FEDER) ayant revu à la baisse notre plan de financement dans le dossier FEDER (demande de subvention pour le pôle petite enfance) et le dossier étant à rendre avant le 17 mai, il convenait de prendre une délibération pour ce nouveau plan de financement lors de ce conseil communautaire.

C'est pourquoi ce nouveau point a été intégré à l'ordre du jour. De plus, suite à l'envoi par courrier en date du 27/04, le SGAR prend finalement en compte les coûts liés aux VRD : le plan de financement envoyé le 27/04 est donc modifié.

1 – Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 30 mars 2010

Le président annonce aux conseillers communautaires qu'il n'a pas eu le temps de valider certaines modifications souhaitées par Monsieur ZAMBERNARDI.

Le compte rendu du conseil de communauté du 30 mars 2010 sera donc proposé pour adoption au prochain conseil communautaire.

2 – Modification concernant un délégué communautaire de la commune de Villemoirieu

Monsieur MOLINA demande aux conseillers communautaires de bien vouloir intégrer un nouveau délégué communautaire suppléant, Monsieur Guy-Alain BOTUA, désigné par la commune de Villemoirieu, en remplacement de Madame Martine RAGUET suite à sa démission.

3 – Dossiers par compétence

3-1 Voirie

Rapporteur : Monsieur Christian MILLOT, vice-président en charge de la voirie

3-1-1 Délibération : Retrait de la délibération du 28 janvier 2010: fonds de concours La Balme les Grottes, Carrefour la Salette

Retrait de la délibération

Le vice-président en charge de la voirie rappelle au conseil le caractère d'urgence des travaux en matière d'aménagement de sécurité qui ont été effectués sur la voirie du Carrefour de la Salette, situé sur la commune de La Balme Les Grottes. A ce titre, le conseil a accepté le principe du fonds de concours pour ces travaux de voirie.

Les travaux étant maintenant terminés, il convient d'arrêter des sommes afin de procéder au remboursement de la commune à la communauté de communes, pour les frais que cette dernière a engagés.

Il ressort du chantier et des factures correspondantes que le montant des travaux se décompose comme suit :

Total du chantier : 22 430,65 € HT
Subvention (50% du chantier) : 11 215,33 € HT
Total à la charge de la commune par le biais du fonds de concours communal:
11 215,32 € HT

En date du 8 février 2010, Monsieur le Sous-préfet nous a indiqué que conformément à l'article L5214-16-V du CGCT, un fonds de concours est possible en direction d'une commune à la condition d'une participation de la commune à maximum 50% du montant global des travaux. Le plan de financement ne respectant pas ces dispositions, le vice-président en charge de la voirie propose au conseil de retirer la délibération prise le 28 janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil :
Décide, à l'unanimité de retirer la délibération prise le 28 janvier 2010.

3-1-2 *Délibération* : Retrait de la délibération du 18 mars 2010: fonds de concours La Balme les Grottes, Carrefour la Salette

Retrait de la délibération

Le vice-président en charge de la voirie rappelle au conseil le caractère d'urgence des travaux en matière d'aménagement de sécurité qui ont été effectués sur la voirie du Carrefour de la Salette, situé sur la commune de La Balme Les Grottes. A ce titre, le Conseil a accepté le principe du fonds de concours pour ces travaux de voirie.

Les travaux étant maintenant terminés, il convient d'arrêter des sommes afin de procéder au remboursement de la commune à la communauté de communes, pour les frais que cette dernière a engagés.

Il ressort du chantier et des factures correspondantes que le montant des travaux se décompose comme suit:

- Total du chantier : 22 430,65 € HT
- Total à la charge de la CCIC : 11 215,33 € HT
- Total à la charge de la commune par le biais du fonds de concours communal: 11 215,32 € HT

Ce plan de financement a été arrêté comme suit lors de la délibération prise le 18 mars 2010 suite aux observations de la Sous-préfecture.

Néanmoins par courrier en date du 1^{er} avril 2010, Monsieur le Sous-préfet nous a indiqué que la CC de l'Isle Crémieu aurait dû procéder au retrait de la délibération en date du 28 janvier 2010 et non à sa modification. De plus, il n'a pas fait été mentionné l'absence d'aide extérieure.

Le vice-président en charge de la voirie propose au conseil de retirer la délibération prise le 18 mars 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :
- Décide à l'unanimité de retirer la délibération prise le 18 mars 2010.

3-1-3 *Délibération* : fonds de concours La Balme les Grottes, Carrefour la Salette.

Le vice-président en charge de la voirie rappelle au conseil le caractère d'urgence des travaux en matière d'aménagement de sécurité qui ont été effectués sur la voirie du Carrefour de la Salette, situé sur la commune de La Balme Les Grottes. A ce titre, le conseil a accepté le principe du fonds de concours pour ces travaux de voirie.

Les travaux étant maintenant terminés, il convient d'arrêter des sommes afin de procéder au remboursement de la commune à la communauté de communes, pour les frais que cette dernière a engagés.

Il ressort du chantier et des factures correspondantes que le montant des travaux se décompose comme suit :

- Total du chantier : 22 420.65 € HT
- Montant de la subvention conseil général de l'Isère, accordée le 16 avril 2010 (50% montant travaux) : 11 210.33 € HT
- Total à la charge de la CCIC : 5 605.17 € HT
- Total à la charge de la commune par le biais du fonds de concours communal: 5 605.17 € HT

Compte tenu de ce qui précède, le vice-président en charge de la voirie demande au conseil de bien vouloir accepter ces montants et autoriser le président à signer la convention de fonds de concours, ainsi que tous les actes administratifs correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité

- approuve cette répartition,
- autorise le président à signer la convention de Fonds de Concours, ainsi que tous les actes administratifs correspondants.

3-2 Développement économique

Rapporteur : Monsieur Pierre PERROT, vice-président en charge du développement économique

3-2-1 *Délibération* : ZA des Sambètes, Saint Romain de Jalionas : Acquisition de terrain.

Le vice-président en charge du développement économique informe le conseil communautaire que la communauté de communes de l'Isle Crémieu se porte acquéreur à l'euro symbolique, d'une bande de terrain de 500m² détachée de la parcelle désignée AB 1050, appartenant à Monsieur GORUR.

Le vice-président en charge du développement économique rappelle que les 500 m² sont nécessaires au projet d'implantation de la société de menuiserie POURCHER, désireuse d'acquérir la parcelle AB 1238, d'une surface d'environ 2 708 m². Le rattachement des 500 m² à cette dernière porterait donc la surface de cette parcelle à 3 208 m² environ.

Ce projet a reçu un avis favorable de la commission de développement économique.

Ainsi, le vice-président en charge du développement économique demande l'autorisation au conseil de signer tous les actes correspondants à cette acquisition de terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve cette proposition et autorise le vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents correspondants à acquisition.

3-2-2 *Délibération* : ZA des Sambètes, Saint Romain de Jalionas :
Vente de terrain à la menuiserie POURCHER.

Le vice-président en charge du développement économique informe le conseil communautaire que Monsieur POURCHER, gérant de la société de menuiserie éponyme, a sollicité la communauté de communes de l'Isle Crémieu pour l'acquisition de la parcelle AB 1238, d'une surface d'environ 2 708 m².

Il a été convenu de négocier une partie de la parcelle voisine. Son propriétaire, M. GORUR, a ainsi accepté de céder à l'euro symbolique, 500 m² de la parcelle AB 1050.

Cette surface, dès l'obtention des documents notariés l'attestant et du permis d'aménager modificatif, deviendra propriété de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu et sera rattachée à la parcelle AB 1238. Ainsi, la surface totale de cette parcelle représente 3 208 m².

Le projet ayant été reçu l'approbation de la commission développement économique, le vice-président en charge du développement économique demande l'autorisation au conseil de céder la parcelle AB 1238 à M. POURCHER, au prix de 30 € HT / m².

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le vice-président en charge du développement économique à signer tous les documents correspondants à cette vente.

3-2-3 *Délibération* : ZA intercommunales : convention de
remboursement des frais de fonctionnement pour la commune de
Saint Romain de Jalionas

Le vice-président en charge du développement économique rappelle que suite au transfert de la compétence développement économique, la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu a en charge la gestion des zones d'activités communales.

Afin d'éviter de ne pas bouleverser l'organisation communale qui fonctionne correctement, les communes continuent à gérer leur zone avec le personnel communal et la communauté de communes de l'Isle Crémieu rembourse les frais occasionnés au vu d'un état récapitulatif donné par les communes concernées.

La communauté de communes de l'Isle Crémieu a reçu cet état de la part de la commune de Saint Romain de Jalionas pour l'année 2009.

Il ressort de cet état que la commune de Saint Romain de Jalionas a dépensé une somme totale de 2465.46 € TTC correspondant à l'entretien de la zone d'activités des Serpollières par les agents du service technique en 2009.

Le vice-président en charge du développement économique propose de signer une convention avec cette commune fixant les modalités de remboursement des frais pour le montant précité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil de communauté approuve cette proposition et autorise le vice-président en charge du développement économique à signer tous les actes administratifs correspondants.

Avant de continuer à suivre l'ordre du jour, le président demande le huis clos selon l'art 10 du règlement intérieur de la CC de l'Isle Crémieu (*sur la demande de trois membres ou du président, le conseil de communauté peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos*) et selon l'art 5211-11 du CGCT – alinéa 2

Le conseil communautaire vote à l'unanimité le huis clos, conformément à l'art 5211-11 du CGCT.

Le public présent quitte la séance.

3-3 Action sociale

Rapporteur : Monsieur Gilles DESVIGNES, vice-président en charge de l'action sociale

Le président rappelle sa décision de retirer 4 délibérations liées au pôle petite enfance prévues initialement à l'ordre du jour.

3-3-1 *Délibération* : construction du pôle petite enfance : demande de subvention « FEDER » auprès de l'Union Européenne

Annule et remplace la délibération du 28 janvier 2010

Le vice-président en charge de l'action sociale rappelle que la création du pôle petite enfance de la CC de l'Isle Crémieu permet de prétendre à des subventions.

Un plan de financement avait été établi mais, après contrôle auprès du Bureau de l'aménagement des territoires, il a dû être revu, un certain nombre de dépenses n'étant pas pris en compte.

Il convient donc de valider un nouveau plan de financement détaillé comme suit :

dépenses prévues	montant	Subventions attendues	montant
coût acquisition terrains	5 440	FEDER	500 000
Terrassement gros œuvre	630 063		
Etanchéité	168 222.5		
Ossature bois	54 406.75		
Revêtement de façades	7 813		
Menuiseries extérieures	108 885.47		

Métallerie	42 500		
Menuiseries intérieures bois	104 621.34		
Cloisons doublages faux plafonds	89 248.45		
Chapes	24 000		
Revêtements sols souples	37 500		
Revêtements carrelage	20 500		
Peinture revêtements muraux	44 857.59		
Plomberie ventilation chauffage	320 000		
Electricité c. faibles	120 817.54		
Espaces verts	32 694.12		
étude de sol	2 394	FNADT	688 558
étude géothermie	5 615		
honoraires architecte	213 329	REGION RHONE ALPES	275 696.31
bureaux de contrôle	11 925	CONSEIL GENERAL	400 000
lot cuisine	17 012.86		
lot VRD	295 991.45		
publicité + procès verbaux	5 000	Autofinancement	522 770.84
Etudes forage	2 140		
Travaux forage	19 055		
travaux supplémentaires	3 023.08		
Coût global estimatif de l'opération	2 387 055.15	Recettes	2 387 055.15

Le vice-président demande au conseil de bien vouloir adopter cette opération, autoriser le président à demander une subvention au titre du FEDER auprès de l'Union Européenne, et approuver les modalités de financement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil,

- autorise, à l'unanimité, le président à effectuer cette demande de subvention auprès de l'Union Européenne et à signer tout document nécessaire à cette demande,
- valide cette opération,
- valide les modalités de financement de cette opération.

3-4 Finances

Rapporteur : Monsieur Christian MILLOT, vice-président en charge des finances

3-4-1 *Décision modificative*: modification du chapitre 043 au chapitre 042 du budget annexe ZA

Le vice-président en charge du budget rappelle que, suite à la constatation d'une erreur de retranscription sur les opérations d'ordre du budget annexe ZA, il doit être opéré une décision modificative afin d'effectuer un virement du chapitre 043 au chapitre 042.

Ainsi, il doit être transféré la somme de 2 235 850 €,

Le montant obtenu au chapitre 042 représentera 3 759 250 €.

Ainsi, le vice-président en charge du budget demande l'autorisation au conseil de procéder à cette décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification et autorise le président à signer tous les documents afférents.

3-5 Administration générale

Rapporteur : Monsieur Adolphe MOLINA, président

3-5-1 *Délibération* : prise en charge par la CC de l'Isle Crémieu des frais liés à l'accueil d'une délégation de producteurs allemand de la commune de HUTTENBERG au marché de la pentecôte à Crémieu

Le président rappelle que la CC de l'Isle Crémieu a établi un partenariat avec la commune de Hüttenberg en Allemagne.

Dans ce cadre là, la CC de l'Isle Crémieu avait organisé l'envoi d'une délégation de producteurs français au marché de Hüttenberg afin de vendre des produits locaux français en mai 2009.

Dans le cadre de notre partenariat, la commune allemande a souhaité qu'une délégation de producteurs allemands se rende à son tour sur le territoire communautaire et plus spécialement lors du marché de la pentecôte sur Crémieu qui se tiendra les 23 et 24 mai 2010.

Cette démarche s'inscrit totalement dans le cadre du développement économique de notre territoire.

Le président propose que tous les frais inhérents à l'accueil de cette délégation soient pris en charge par le CC de l'Isle Crémieu.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, approuve l'ensemble de ces propositions

3-5-2 *Dossier* : point sur les marchés passés en dessous de 90 000 euros HT

Conformément à la délibération prise le 6 octobre 2009, et en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil de communauté a accordé une délégation au président pour la signature des marchés et avenants de travaux, fournitures ou services pour un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT.

Dans cette même délibération, il est prévu que le président informe l'assemblée délibérante des marchés conclus en vertu de cette délégation.

Le président communique donc la liste des marchés conclus et engagés d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2010 et reste à la disposition des conseillers communautaires pour tout complément d'informations.

Liste des engagements en annexe

3-5-3 Délibération : changement d'un représentant de la commune de Villemoirieu à la commission action sociale

Le président rappelle que c'est au conseil de communauté de désigner sur proposition des communes, les membres des commissions de travail de l'EPCI (article 28 du règlement intérieur de la CC de l'Isle Crémieu).

La commune de Villemoirieu a informé la CC de l'Isle Crémieu de la démission de Madame Martine RAGUET, déléguée titulaire représentant cette commune au sein de la commission « action sociale ».

Aussi, sur proposition de cette commune, le président propose de désigner Madame Joëlle VARCELICE, déléguée titulaire représentant la commune de Villemoirieu au sein de la commission « action sociale ».

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité, approuve cette proposition.

3. Questions diverses

- Le président donne les dates des prochaines réunions à prévoir
 - Date du prochain bureau : mardi 18 mai 2010 à 18h00
 - Date du prochain conseil de communauté : jeudi 27 mai 2010 à 18h00

- Le président rappelle également la visite de Monsieur le Sous-préfet fixée au vendredi 21 mai 2010 de 9h00 à 14h00 ; sont invités le Député-conseiller général, le Sénateur, les Conseillers régionaux et les 20 maires des communes membres. Une invitation a été envoyée, donnant le programme de la matinée. Par souci d'économie, l'invitation concerne le maire de la commune ou son représentant s'il ne peut être présent.

Monsieur MOLINA remercie les élus de rendre réponse dans les meilleurs délais pour organiser au mieux cette rencontre.

- Monsieur LEVY invite les conseillers communautaires à consulter le rapport technique et économique du SMND disponible sur le site du SITOM www.sitom-ni.fr

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres du conseil et lève la séance à 18h30.